

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 05 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés : Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU (pouvoir à Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE).

Absent : Monsieur Gildas BAUDRY.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BUOT.

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 07 juillet 2022 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération pour non restitution de dépôt de garantie sur logement communal
2. Délibération pour prolongation d'un contrat CDD grade d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité
3. Convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental : autorisation pour signature de M. le Maire
4. Délibération du conseil pour application éventuelle des pénalités de retard suite aux travaux de la salle multi-activités
5. Travaux divers d'entretien ou réparation sur bâtiments communaux
6. Présentation du projet d'équipements sportifs envisageables à Canisy dans le cadre de l'opération « 5000 équipements sportifs de proximité en vue des JO 2024 »
7. Questions diverses

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir un point sur le projet de construction d'un espace médical, et un point sur la répartition du FPIC.

Le conseil municipal approuve.

I - DELIBERATION PORTANT SUR LA RESTITUTION D'UN DEPOT DE GARANTIE

Monsieur Sylvain LENGRONNE informe le conseil que le locataire du studio 4 a quitté son logement le 18/07/2022. Le studio était mal entretenu, il a fallu faire intervenir deux agents pour lessiver le plafond et les murs, et refaire les joints de la douche ; et un agent a passé 3 heures pour réaliser l'entretien « ménager ».

Monsieur le Maire propose donc de ne pas restituer l'intégralité des 202.89 € de dépôt de garantie pour couvrir les frais de remise en état du studio et propose de conserver la somme de 186.40 € correspondant au coût des agents (153.92 € bruts) et du matériel pour l'entretien et les menues réparations (32.48 € TTC).

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à restituer partiellement le dépôt de garantie, la somme de 16.49 € sera restituée à M. Laurent COULLERAY.

II - DELIBERATION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DU CDD « ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE »

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de renouveler le CCD « accroissement temporaire d'activité », emploi non permanent créé par délibération du 07/02/2022 pour une période de 6 mois (du 01/03/2022 au 31/08/2022). Il précise que la durée du contrat ne peut excéder 12 mois sur une période de 18 mois. Il propose donc de le renouveler pour 3 mois.

Après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- approuve le renouvellement du contrat établi en application des dispositions du 1^o de l'article L332-23 1^o pour une période de 3 mois, à temps complet, rémunéré sur l'indice majoré 343 ;
- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

TABLEAU DES EMPLOIS	Durée hebdomadaire
Commune historique de Canisy :	
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	24h24mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	23h08mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	19h25mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	19h58mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	23h40mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	24h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	30h23mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC

Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint d'animation territorial de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Commune historique de Saint Ébremond de Bonfossé :	
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	3h27mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDD article 3-3)	24h15mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDI - article 3-3)	22h07mn/35h TNC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (CDI - article 3-3)	23h39mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	17h30mn/35h TNC
Commune nouvelle de CANISY	
Adjoint d'animation territorial	30h00mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial	31h54mn/35h TNC
Adjoint technique territorial	19h17mn/35h TNC
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial (CDD article 3-I ^o 1) (01/03/2022-31/08/2022) (01/09/2022 - 30/11/2022)	35h00mn/35h TC

III - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'occupation du domaine public routier entre la commune de Canisy et le département de la Manche qui définit les modalités de réalisation des travaux et d'entretien de la pose de panneaux indiquant le nom des rues ou des lieux-dits sur la commune de Canisy.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant (le conseil départemental) est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, les emplacements définis sur les routes départementales 38 ; 53 ; 77 ; 93 ; 100 ; 193 et 999.

La convention est établie pour 6 ans, renouvelable pour la même durée par expresse reconduction.

Il est précisé que l'entretien des panneaux et pieds de panneau incombe à la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la présente convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental définissant les modalités de réalisation des travaux et d'entretien de la pose des panneaux de rue et de lieux-dits sur la commune de Canisy, ci-annexée.

IV - TRAVAUX SALLE MULTI-ACTIVITES : APPLICATION DES PENALITES DE RETARD

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des pénalités de retard ont été appliqués sur le lot 02 attribué à l'entreprise SAS DALIGAULT pour un montant de 5 700.00 €. Le montant du lot 02 « gros œuvre - terrassement » s'élevait à 355 113.14 € HT.

Considérant le CCAP,

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 septembre 2022

Considérant que l'entreprise n'a pas respecté le planning des travaux à une période donnée engendrant du retard et des aléas dans l'exécution du marché,

Monsieur le Maire propose de conserver les pénalités de retard de 5700.00 € appliquées sur la situation n°13.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal confirme l'application des 5700.00 € de pénalités de retard à l'entreprise.

Monsieur le Maire précise qu'un titre de recettes (article 7711) sera émis.

V - TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN OU REPARATION SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Muret à l'entrée du parking de salle multi-activités

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir demandé à l'entreprise AGUILAR DEPINCE un devis pour refaire le ravalement du muret à l'entrée du parking de la salle multi-activités. L'entrepreneur lui a conseillé d'effectuer le ponçage du muret, celui-ci étant en béton brut, plutôt qu'un ravalement. Les agents communaux pourront s'en charger.

Muret de l'école de la Joigne

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis de l'entreprise AGUILAR DEPINCE pour les travaux de ravalement du muret de l'école de la Joigne pour un montant de 2634.72 € TTC.

Le conseil municipal est favorable à la dépense.

Remplacement d'une vitre - école de la Joigne

Un devis d'un montant de 1666.66 € TTC établi par Les Artisans Décorateurs pour le remplacement d'une vitre de l'école de la Joigne a été adressé à l'assureur suite à sinistre. Le bris de glace a été constaté à la rentrée. Madame Maryvonne LEFRANÇOIS précise qu'il ne s'agit nullement de vandalisme, les températures estivales pourraient être une des causes du sinistre constaté.

Remplacement d'une vitre - mairie annexe de St Ébremond de Bonfossé

Un devis d'un montant de 545.74 € TTC établi par Les Artisans Décorateurs pour le remplacement d'une vitre de la mairie annexe de St Ébremond de Bonfossé a été adressé à l'assureur suite à vandalisme. Monsieur Gérard DUVAL précise avoir déposé plainte à la gendarmerie.

Monsieur le Maire précise que les auteurs des incivilités à St Ébremond de Bonfossé ont été confondus.

Signalétique parking du collège et rue de la Pommeraie

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis d'un montant de 1428.50 € HT de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour matérialiser le stationnement des véhicules et de cars de transport scolaire sur le parking du collège ; le marquage s'étant effacé au fil du temps.

Concernant la rue de la Pommeraie, il a été prévu de matérialiser au sol deux flèches pour indiquer le sens de circulation et d'installer un nouveau panneau « sens interdit » en haut de la rue.

Monsieur Gérard DUVAL suggère d'installer un stop en haut de la rue ; mais cela nécessite de prendre un arrêté municipal.

Le coût du marquage au sol (deux flèches et une bande de stop) et le panneau « stop » est de 326.02 € HT.

Le conseil municipal est favorable à la dépense.

Monsieur le Maire souhaite que le marquage au sol du parking du collège soit fait dans les meilleurs délais.

Conduite de cheminée de la chaudière de la mairie de Canisy

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil qu'il a sollicité un devis à l'entreprise DUFORT pour gagner le conduit de cheminée de la chaudière de la mairie. Le conduit est obstrué par des amas de brindilles. Pour des raisons de sécurité, ces travaux devront être réalisés au plus vite et avant la remise en service du chauffage.

Porte du sous-sol de la mairie

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis de l'entreprise Les Artisans Décorateurs pour remplacer la porte du sous-sol actuelle en bois par une porte en aluminium blanc résistante au feu d'un montant 2348.83 € HT. Monsieur Sébastien DUPARD suggère d'opter pour une porte en métal galvanisé. Le conseil y est favorable.

VI - PLAN « 5000 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE »

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif 5000 équipements sportifs de proximité dans le cadre des JO 2024 a été présenté en séance le 07/07/2022.

Trois conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier de cette subvention :

- Le territoire rural doit être carencé en équipements sportifs,
- Un conventionnement obligatoire relatif à l'utilisation et l'animation de l'équipement sportif avec des créneaux réservés aux utilisateurs signataires et des créneaux en accès libre pour le grand public,
- Le territoire doit être en ZRR (zone de revitalisation rurale) ou couvert par un CRTE (Contrat de Relance et de Transition Énergétique).

Le groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises propose d'implanter ce nouvel équipement sur le terrain situé rue des Roques afin de compléter les jeux existants et la piste de bi-cross.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS précise que la loi n°2020-1525 du 07/12/2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) a assoupli les procédures en phase de relance, le seuil en dessous duquel les marchés publics sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables est relevé à 100 000€ HT jusqu'au 31/12/2022.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS présente un devis d'équipement de l'entreprise KOMPAN comprenant les travaux d'installation et de fourniture d'un terrain multisport avec gazon synthétique doté de paniers de basket et d'une piste d'athlétisme deux couloirs, d'une aire de fitness connectée, de deux tables de tennis de table extérieures pour un montant de 99 825.82 € HT.

Monsieur Sébastien DUPARD souligne que le projet est porteur car les jeunes, à l'heure actuelle, recherchent ce genre d'équipements qui favorisent la pratique mixte du sport aux personnes non licenciées.

L'emplacement envisagé, proche du terrain de jeux des petits, du terrain de pétanque et de la piste BMX permettrait aux familles de passer des moments agréables où chacun trouverait des activités à sa mesure.

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport :

dépenses (coût du projet en HT)		recettes	
Création du terrain multisport, d'une aire de fitness connectée, installation de deux tables de tennis de table	99 825.82 €	Agence Nationale du Sport - Appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité (80%)	79 860.66 €
		Autofinancement	19 965.16 €
total	99 825.82 €	total	99 825.82 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de déposer un dossier de candidature auprès de l'Agence Nationale du Sport afin de compléter les équipements sportifs de Canisy.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement d'un terrain multisport, d'une aire de fitness connectée et de deux tables extérieures de tennis de table sur un coût prévisionnel de 99 825,82 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter une subvention à l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80 %, au titre du dispositif « 5000 équipements sportifs de proximité » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les conventions d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif avec les associations locales, ci-annexée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise la partie "autofinancement" (19 965,16 €) de ce projet sera totalement prise en charge par l'entreprise KOMPAN.

Ce projet dans sa globalité sera inscrit au budget principal de la commune dès lors qu'il sera accepté par l'ANS et l'entreprise KOMPAN.

VII - CONSTRUCTION D'UN ESPACE MEDICAL : PRESENTATION D'ESQUISSE

Monsieur le Maire présente au conseil la nouvelle esquisse du projet réalisée par l'architecte, M. Mokrane ALOUANE. Il s'agit d'un bâtiment sur 2 niveaux.

Les membres du conseil municipal préfèrent ce projet au premier qui avait été présenté.

Monsieur le Maire va demander à M. ALOUANE de poursuivre sur cette esquisse.

VIII - REPARTITION DU FPIC

Monsieur le Maire rappelle que le mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal a été instauré en 2012.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En application des modalités de calcul en vigueur, l'ensemble intercommunal de Saint-Lô Agglo (communauté et communes membres) bénéficie, pour l'exercice 2022, d'un reversement d'un montant de : **2 228 145 €**.

Selon les dispositions des articles L2336-3 et L2336-5 du CGCT, c'est la répartition dite « de droit commun » qui s'applique. A ce titre, la commune de Canisy devrait percevoir **22715 € pour 2022**. Toutefois, par dérogation, le conseil communautaire peut procéder à une répartition alternative du FPIC ; soit opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 », soit opter pour une répartition « dérogatoire libre ».

**ANNEXE 1 - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) 2022
- REPARTITION DU REVERSEMENT NOTIFIÉ 2022
ENTRE SAINT-LO AGGLO ET SES COMMUNES MEMBRES -**

TOTAL A REPARTIR :	2021 POUR INFORMATION		2022 PROPOSITION		
	Montant	% tot	Montant	Ecart // 2021	% tot
Dont SAINT-LO AGGLO :	1 344 716 €	60,00%	1 336 887 €	-7 829 €	60,00%
Dont COMMUNES :	896 478 €	40,00%	891 258 €	-5 220 €	40,00%
AGNEAUX	37 473 €		38 783 €	1 310 €	
AIREL	8 719 €		8 614 €	-105 €	
AMIGNY	858 €		885 €	26 €	
BARRE-DE-SEMILLY	15 324 €		15 508 €	184 €	
BAUDRE	7 881 €		7 744 €	-137 €	
BEAUCOUDRAY	1 918 €		1 780 €	-138 €	
BERIGNY	5 954 €		5 854 €	-100 €	
BEUVRIGNY	1 885 €		1 885 €	-1 €	
BIEVILLE	2 910 €		2 917 €	8 €	
CANISY	23 218 €		22 715 €	-503 €	
CARANTILLY	9 662 €		9 188 €	-473 €	
CAVIGNY	3 152 €		3 239 €	87 €	
CERISY-LA-FORET	14 147 €		14 130 €	-17 €	
CONDE SUR VIRE	35 479 €		35 357 €	-122 €	
COUVAINS	6 667 €		6 999 €	332 €	
DANGY	9 879 €		9 912 €	33 €	

IX - QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire 2022

Monsieur le Maire fait le point sur les effectifs de la rentrée.

		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total	% / N-1
2022-2023	Pole Canisy	1	7	10	18	12	14	19	14	14	109	-9,17%
	Pole StEb RPI	0	6	10	11	9	8	12	15	14	85	-6,59%
	Total	1	13	20	29	21	22	31	29	28	194	-8,1%

Professeur des écoles	Classes		Pôle Canisy effectif
Mme Faion	PS - MS - GS	22	1TPS - 7PS - 10MS - 4GS
Mme Brault / Mme Le Marec	GS - CP	20	14GS - 6CP
Mme Le Berthier	CP - CE1	20	6CP - 14CE1
Mme Didier	CE2 - CM1	24	19CE2 - 5CM1
Mme Vilquin	poste supprimé rentrée 2022		
M Beaufils	CM1 - CM2	23	9CM1 - 14CM2
	Total	109	

Professeur des écoles	Classes		Pôle RPI St Eb St Martin
Mme Lemonnier	PS-MS	16	6PS-10MS
Mme Bouillon	MS - GS	20	11 GS - 9CP
Mme Roux	CP - CE1	15	8CE1 - 7CE2
Mme Loiret	CE2 - CM1	20	5CE2 - 15CM1
Mme Veck/ Mme Adam	CM1-CM2	14	14CM2 ?
	Total	85	51 Seb / 34 Smt

Comme annoncé par la directrice académique, un poste d'enseignant sur le pôle de Canisy a été fermé. Avec 5 classes au lieu de 6, l'organisation des cycles s'en trouve perturbée notamment pour la classe de Mme FAION qui accueille 4 niveaux différents ; la baisse du nombre d'élèves sur le pôle RPI interpelle également.

Concernant l'activité « orchestre à l'école », celle-ci va se poursuivre en 6ème pour le premier groupe de 17 élèves et un deuxième groupe (19 CE2) devrait pouvoir débiter à l'école de la Joigne.

Location de la salle multi-activités tarif pour collectivités territoriales et services de l'État

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pour occuper la salle multi-activités pour l'organisation d'un séminaire. Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du 07 juin a fixé à 200 euros la location de la salle multi-activités pour le CDAS 50 et le conseil départemental à titre exceptionnel.

Il propose au conseil municipal de fixer un tarif spécial à 200.00 euros le forfait de location pour les « collectivités territoriales » et services de l'État pour les éventuelles manifestations qu'ils seraient amenés à organiser (réunions, séminaires, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Réfection des monuments aux morts

Madame Claude CARAU COUVREUR présente deux devis pour la réfection des monuments aux morts de Saint Ébremond de Bonfossé et de Canisy : nettoyage des monuments, réfection des joints ciment manquants et usagés, peinture des deux monuments et mise à neuf des anciennes dorures sur les lettrages du monument de Canisy et application d'une peinture noire sur celui de St Ébremond de Bonfossé.

Entreprise MAISON PLESSIS 8 091.00 € (sans la peinture des monuments)

Entreprise Dominique PICQUENARD 10 015.00 € TTC (avec la peinture des monuments)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise PICQUENARD pour un montant de 10015.00 €, étant précisé que ces travaux sont exonérés de TVA car ils concernent l'entretien des monuments commémoratifs des combattants.

Madame Claude CARAU COUVREUR précise que le lettrage de la plaque commémorative sur la maison natale de « Jean Follain » sera également remis à neuf.

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil municipal qu'une demande de subvention va être formulée auprès de l'ONAC et des Anciens Combattants. Le conseil municipal y est favorable.

Concours des Maisons Fleuries

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil que la remise des prix aux lauréats du concours des Maisons Fleuries aura lieu le lundi 26 septembre à 18h30 en mairie.

Les membres du jury ont décerné 3 prix dans la catégorie « maisons avec jardinet et façade visible de la rue », quelques personnes sont ex-aequo, et 2 prix dans la catégorie « balcons, fenêtres visibles de la rue » ; l'enveloppe allouée est de 290.00 €.

Divers travaux

Monsieur François OSMOND informe le conseil que les travaux du Pont de la Calenge ont été réalisés. L'ouverture du chemin derrière la ZA ont également été effectués.

Il tient à remercier M. Sylvain LEBEHOT qui a rempierré ce chemin.

Monsieur François OSMOND informe le conseil que le chemin de Pierrelaye nécessite un débernage et un curage suite au violent orage du 05 juin dernier. Les travaux de nettoyage s'élèvent à 2400.00 € TTC. Ils seront inclus dans l'entretien qui est fait à l'automne par l'entreprise SARL Guillaume AUBREE.

Mur érigé rue de la Vannerie

Monsieur François OSMOND demande ce qu'il advient du mur érigé par les propriétaires sur le domaine public, rue de la Vannerie. Monsieur le Maire répond les avoir rencontrés le 10 mars 2022 avec leur conseil et l'avocat de la commune. Le mur a été construit sur le domaine public et doit être déconstruit. Fin août, Monsieur le Maire a rencontré à nouveau les propriétaires. Aucune avancée ne semble s'engager pour la déconstruction de ce mur par les propriétaires. Monsieur le Maire les a donc informés que la seule option qu'il lui restait, après toute cette période de négociation entre les parties, était de saisir Monsieur le Procureur pour occupation illégale du domaine public.

Agenda

Commission communication, cadre de vie : réunion avec Carrélight le 12/09 à 18h30.

Commission affaires scolaires : réunion avec les élus de la commune de St Martin le 06/10 à 20h30.

Prochains conseils municipaux : lundi 3 octobre, lundi 7 novembre et lundi 5 décembre 2022.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

